MASSEURS - KINESITHERAPEUTES

Rejets de télétransmission les plus courants

Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0450 054	"ETM NON TROUVEE EN BDO"	Le bénéficiaire des soins n'est pas ou plus pris en charge à 100 % Le code exonération transmis est erroné	Demandez à votre patient l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100 % et télétransmettez avec le bon code exonération. Invitez votre patient à mettre sa carte Vitale à jour.
0540 057	"INCOMPATIBILITE NATURE DE PRESTATION/FRAIS DE DEPLACEMENT"	Les frais de déplacement sont incompatibles avec l'acte Les frais de déplacement ne sont pas rattachés à un acte	Consultez le site ameli : professionnels de santé > masseurs-kinésithérapeutes > votre convention > les tarifs conventionnels. Saisissez les frais de déplacement et/ou les majorations après l'acte facturé.
0450 072	"EXO DIVERGENTE FSE / ASS MALADIE"	L'exonération est sur la carte vitale mais n'est pas trouvée dans notre fichier à la date des soins	- Vérifiez que votre système n'a pas gardé en mémoire une exonération. - Vérifiez que le code exonération positionné dans votre flux est correct. - Demandez à votre patient l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100% et télétransmettez avec le bon code exonération. - Invitez votre patient à mettre sa carte Vitale à jour.
0460 051	"PRESCRIPTEUR INCONNU DANS LE REPERTOIRE NATIONAL"	Le numéro de prescripteur transmis est erroné	Vérifiez la conformité de la saisie avec la prescription médicale. Si le prescripteur est un établissement, indiquez son numéro FINESS.
0450 056	"ETM CONNUE EN BDO MAIS NON TRANSMISE"	Aucune exonération n'a été transmise pour le bénéficiaire des soins	Demandez l'attestation de droits ou la notification de prise en charge à 100% et télétransmettez avec le code exonération. Invitez votre patient à mettre sa carte Vitale à jour.

Où trouver les informations ?

Pour coder et facturer vos actes
=> www.ameli.fr (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > NGAP)

Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle ou une vision globale des soins remboursés à vos patients
=> Espace pro

N'oubliez pas !

>> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur
>> De mettre à jour régulièrement votre fichier patients
>> De prévenir la Cpam de tout changement d'adresse mail sur flux-masseurs-kinesitherapeutes@cpam-bordeaux.cnamts.fr pour recevoir vos retours courriel Compagnon Flux Tiers

Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ?
S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !

Com - MAJ 23.11.16